



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 7 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19

Point de situation sur la vaccination dans le département

Comme en témoignent les indicateurs de suivi de l'épidémie, la circulation du virus dans le département continue de diminuer légèrement.

Toutefois pour la semaine du 28 avril au 4 mai, sur 3881 personnes testées, le taux de positivité s'établit à 5,3 %, le taux d'incidence à 144 pour 100 000 habitants, à 96 pour les plus de 65 ans, et au 7 mai le taux de variant est 90,1 %.

Par ailleurs, au 7 mai, 33 sont hospitalisées pour la COVID19 dont 4 en réa 128 décès sont décédés.

Dans ce contexte, nous ne devons donc pas baisser la garde, et continuer à appliquer strictement les protocoles sanitaires et mesures barrières, afin d'envisager la mise en œuvre des étapes de levée des restrictions annoncées par le Président de la République dans les meilleures conditions.

En complément de ces mesures, l'augmentation très significative des livraisons hebdomadaires à 7000 doses en mai, permet de vacciner davantage les cantaliens, et au 5 mai, **45 669 personnes ont reçu une dose et 21 228 personnes ont reçu deux doses.**




Par ailleurs, les critères d'éligibilité à la vaccination évoluent, tels qu'ils sont rappelés dans l'infographie ci-après.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 15 ans inclus		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin (uniquement avec Pfizer-BioNTech)
18 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé Ou j'ai un risque de forme grave de Covid-19 →	 <ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier À domicile 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 <ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier À domicile 	 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	 <ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier À domicile 	 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination Sur mon lieu de soin

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes âgées hébergées en établissements sont éligibles à la vaccination, au sein de leur établissement.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), dans les foyers pour personnes handicapées non médicalisés, ainsi que les personnes hébergées dans les établissements médico-sociaux spécifiques, sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.

